

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjointes au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICHU Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/312

Convention d'objectifs et de financement avec la CAF concernant « l'action de soutien à la parentalité et d'accompagnement des équipes dans les crèches municipales » entrant dans le cadre du « Fonds national public et territoires ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis 2008, la ville d'Ajaccio a mis en place dans les crèches municipales un dispositif de soutien à la parentalité et aux personnels dans les structures multi-accueil. Cette action est portée par le réseau de professionnel petite enfance composé de professionnels des crèches et renforcée par l'intervention d'une psychologue. L'intervention d'une psychologue générant un surcoût ne pouvant être assumé par les établissements, un financement complémentaire a été sollicité en répondant à un appel à projet lancé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet ayant été retenu, cette action a été soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud avec signature d'une convention d'objectifs et de financement entrant dans le dispositif expérimental nommé FACEJ-ZUS (Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse dans les Zones Urbaines Sensibles) avec un financement total (100%) :

- pour l'année 2009 (par délibération n° 2008/242 du conseil Municipal du 24 Novembre 2008)
- suivie d'un avenant pour les années 2010, 2011 et 2012 (par délibération n° 2010/301 du conseil Municipal du 20 décembre 2010)
- Enfin avenant pour l'année 2013 (délibération n°2013/54 du conseil municipal du 4 mars 2013).

Pour l'année 2014, notre action entre dans le cadre d'un nouveau dispositif de la CAF : « le Fonds national public et territoires » qui s'inscrit dans la continuité du précédent. Un avis favorable de financement nous octroie une subvention de 10 800 € qui prend en charge à 100% les vacations de psychologue en crèche. Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre son engagement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer, dans le cadre du Dispositif « Fonds national public et territoires », la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud pour l'année 2014.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du vendredi 24 octobre 2014,

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre son engagement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud dans le cadre du Dispositif « Fonds national public et territoires »,

**AUTORISE Monsieur le Maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

À signer, dans le cadre du Dispositif «Fonds national public et territoires », la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud pour l'année 2014.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_312-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

